



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Contrat de plan État-Région 2021-2027 d'Île-de-France

## **Motifs de la décision**

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est un document par lequel l'État et la Région s'engagent, dans un souci de coordination de l'action publique, sur la programmation et le financement pluriannuels de projets et d'actions majeurs.

Les actions et les projets soutenus dans le cadre du CPER s'inscrivent en cohérence avec les orientations, prescriptions et recommandations des différents schémas régionaux (SDRIF, SRCE, PRPGD, etc.).

L'élaboration du CPER d'Île-de-France a été initiée en septembre 2019, en prenant en compte :

- le cadrage national, notamment le mandat de discussion du Premier ministre du 5 septembre 2019 puis, le mandat de négociation du 23 octobre 2020 ;
- le diagnostic partagé du territoire établi à l'automne 2019 ;
- les éléments issus des concertations menées avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

Il a été précédé de la signature, le 4 mars 2021, d'un accord de relance État-Région et d'un accord-cadre relatif aux orientations du CPER 2021-2027, adopté par le Conseil régional le 4 février 2021, afin d'apporter une réponse cohérente à la crise sanitaire, en articulant l'effort de la relance et la démarche de contractualisation.

Par ailleurs, le projet de CPER a fait l'objet d'une communication au Conseil régional le 23 septembre 2021, préalablement à la saisine de l'Autorité environnementale.

Les choix inscrits dans le contrat s'appuient sur plusieurs priorités définies conjointement que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale, la culture ainsi que, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les transports, qui font l'objet d'un calendrier distinct, sont une priorité absolue pour le territoire francilien. Parallèlement à l'élaboration du présent contrat, un avenant de prolongation à fin 2022 du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 a été élaboré afin de permettre d'engager sans attendre les investissements les plus urgents. Cette période transitoire permettra, en concertation avec les collectivités territoriales, d'élaborer la programmation mobilité pour la période 2023-2027 pour lequel la Région rappelle son souhait que la discussion soit ouverte au plus vite

L'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser 1 501,74M€ et 1 538,79M€ dans le cadre du CPER 2021-2027 (hors volet mobilité) qui se caractérise par :

- une ambition renforcée en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec une enveloppe historique de plus d'un milliard d'euros, visant à renforcer l'offre dans les différents territoires franciliens, à soutenir les stratégies d'excellence des regroupements ainsi qu'à favoriser la rénovation thermique des bâtiments universitaires et à améliorer les conditions de vie des étudiants ;
- l'insertion d'un volet culture abondé à hauteur de 254M€, afin notamment d'accélérer les opérations de rénovation du patrimoine, soutenir le développement des centres de création et mettre à niveau l'immobilier des établissements d'enseignement supérieur artistique ;
- le renforcement du volet développement économique et formation professionnelle pour permettre à l'État et la Région de travailler conjointement à la sortie de crise ;

- l'intégration d'un volet consacré à l'égalité Femmes-Hommes afin d'agir plus fortement et de manière plus coordonnée sur la mixité des filières, l'entrepreneuriat, l'éducation à l'égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- une augmentation substantielle des montants alloués à la transition écologique et énergétique, dans la continuité des engagements pris lors de la COP régionale.